



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUILLET 2019

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 8 juillet 2019 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents : *Mme Brigitte Harvey, directrice générale et M. Nicolas Savard, directeur du service des loisirs*

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 11683-07-19

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE l'ordre du jour présenté soit adopté, en ajoutant la résolution no. 5.7 pour des remerciements à mme Élisabeth Harvey et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2019**
4. **Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Demande de paiement no. 3 – PointCo Inc. système de réfrigération aréna
 - 4.2 Demande de paiement no. 1 – Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. – Réfection du Chemin des Lacs
 - 4.3 Demande de paiement no. 3 – Fernand Harvey & Fils Inc. – Travaux de voirie sur le Chemin des Lacs, secteur Est;
 - 4.4 Conversion du système de chauffage à la granule de bois
5. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aide financière
 - 5.2 Autorisation d'accès à la rivière – Saumon Rivière Malbaie
 - 5.3 Indemnité provisionnelle de l'occupant, lot 6 195 905
 - 5.4 Engagement de Frédéric Martel – journalier surnuméraire
 - 5.5 Représentant auprès de l'OMH de Charlevoix-Est
 - 5.6 Vente de terrain à Stéphanie Gilbert et Régis Tremblay
 - 5.7 Remerciements à mme Élisabeth Harvey
6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité incendie**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du règlement VC-415-19-11 – Modification du règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
11. **Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de juin 2019
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 juin 2019
12. **DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **Levée de l'assemblée**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUILLET 2019

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION NO 11684-07-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 juin 2019 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

4.1 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 3 – POINT CO INC. REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE LA GLACE À L'ARÉNA RÉSOLUTION NO. 11685-07-19

ATTENDU QUE par sa résolution no. 11570-02-19 la Ville de Clermont octroyait le contrat de remplacement du système de réfrigération de la glace à l'aréna de Clermont à la firme PointCo Inc ;

ATTENDU l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au versement de la demande de paiement no. 3 à la firme PointCo Inc. au montant de 171 694,75 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à PointCo Inc.

4.2 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1 – JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC. – RÉFECTION DU CHEMIN DES LACS RÉSOLUTION NO. 11686-07-19

ATTENDU QUE par sa résolution no. 11632-05-19 la Ville de Clermont octroyait le contrat de réfection du Chemin des Lacs à la firme Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. ;

ATTENDU l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au versement de la demande de paiement no. 1 à la firme Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au montant de 380 125.94 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.

4.3 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1 – FERNAND HARVEY & FILS INC. – TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DES LACS, SECTEUR EST RÉSOLUTION NO. 11687-07-19

ATTENDU QUE par sa résolution no. 11633-05-19 la Ville de Clermont octroyait le contrat de travaux de voirie sur le Chemin des Lacs, secteur Est à la firme Fernand Harvey & Fils Inc. ;

ATTENDU l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUILLET 2019

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-LANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au versement de la demande de paiement no. 1 à la firme Fernand Harvey & Fils Inc. au montant de 128 570.79 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à la firme Fernand Harvey & Fils Inc.

4.4 CONVERSION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE À LA GRANULE DE BOIS RÉSOLUTION NO. 11688-07-19

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a un intérêt à réduire ses coûts de chauffage à l'église de Clermont dont elle est propriétaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire convertir le chauffage actuel au mazout par deux nouvelles chaudières à granules pour combler 100 % des besoins de chauffage ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme biomasse forestière résiduelle du gouvernement du Québec ainsi qu'une aide financière de la MRC de Charlevoix-Est à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics a obtenu le prix d'une entreprise spécialisée pour la réalisation de ces travaux ;

ATTENDU QUE les obligations décrétées par le règlement sur la politique de gestion contractuelle de la Ville de Clermont ont été respectées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accepte le prix présenté par la compagnie Réso Masse Inc. en date du 21 juin 2019, totalisation la somme de 79 683,42 \$.

QUE monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics soit mandaté à effectuer les dépenses requises pour la réalisation dudit projet.

Conformément aux prévisions budgétaires 2019 de la Ville de Clermont, les sommes requises pour la réalisation de ces travaux seront prises à même le surplus non réservé au 31-12-2018.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO 11689-07-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Garde Paroissiale de Clermont
<i>Clinique de sang Héma-Québec – 8 novembre 2019</i> | 150 \$ |
| • Club de pétanque les Élans de Clermont
<i>Activités annuelles</i> | 50 \$ |

5.2 AUTORISATION D'ACCÈS À LA RIVIÈRE – SAUMON RIVIÈRE-MALBAIE INC. RÉSOLUTION NO 11690-07-19



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUILLET 2019

ATTENDU QUE le Saumon de la Rivière Malbaie Inc. a signé un protocole d'entente avec le Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs afin d'établir les modalités de gestion en vue de rendre accessible au public le territoire décrit dans cette entente aux fins de l'exploitation de la ressource faunique s'y trouvant, en application des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ;

ATTENDU QUE pour ce faire, le Saumon de la Rivière Malbaie Inc. a négocié une entente avec tous les propriétaires riverains pour avoir accès à leur terrain ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON et dûment résolu que la Ville de Clermont autorise le Saumon de la Rivière Malbaie Inc. à circuler sur tous les terrains appartenant à la Ville de Clermont aux abords de la rivière Malbaie et ce conformément à la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du Ministère de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

De plus que Mme Brigitte Harvey, directrice générale soit autorisée à signer tous les documents requis. (P1-2019-07-08)

QUE la présente résolution soit adressée à Saumon Rivière-Malbaie Inc.

5.3 INDEMNITÉ PROVISIONNELLE DE L'OCCUPANT LOT 6 195 905 RÉSOLUTION NO 11691-07-19

ATTENDU QUE par sa résolution no. 11173-10-17, la Ville de Clermont décrétait la constitution d'une réserve foncière sur la partie du lot 3 256 260 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QU'un avis d'expropriation a été signifié et que l'exproprié a dénoncé que Ferme Grégoire Fortin & Fils Inc. était occupant de l'immeuble visé par l'avis d'expropriation ;

ATTENDU QUE l'expropriante et l'occupant se sont entendus sur le versement d'une indemnité provisionnelle pour éviter de la faire fixer par le Tribunal administratif du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le document de quittance de l'indemnité provisionnelle de l'occupant dans le dossier SAI-Q-229733-1710. (P2-2019-07-08)

5.4 ENGAGEMENT DE M. FRÉDÉRIC MARTEL – JOURNALIER SURNUMÉRAIRE RÉSOLUTION NO 11692-07-19

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a publié un appel de candidature afin de procéder à l'engagement d'une personne pour le poste de journalier aux travaux publics ;

Après étude des candidatures reçues et sur recommandation du comité formé à cet effet, **il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu de** procéder à l'engagement de monsieur Frédéric Martel, 370 Chemin de la Vallée, La Malbaie et ce, en date du 17 juin 2019.

Le statut de ce poste est celui de surnuméraire et les conditions de travail qui s'y rapportent sont prévues dans la convention collective en vigueur.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Frédéric Martel, 370 chemin de la Vallée, La Malbaie, Québec G5A 1B9 ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Clermont et St-Aimé-des-Lacs.



No de résolution
ou annotation

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUILLET 2019

**5.5 REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'OMH DE CHARLEVOIX-EST
RÉSOLUTION NO 11693-07-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont mandate monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal à siéger au sein du conseil d'administration de l'OMH de Charlevoix-Est.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Sylvain Maltais, OMH de Charlevoix--Est, 545, boulevard de Comporté, bureau 8, La Malbaie, Québec G5A 1M7.

**5.6 VENTE DE TERRAIN À STÉPHANIE GILBERT ET RÉGIS TREMBLAY
RÉSOLUTION NO 11694-07-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à mme Stéphanie Gilbert et m. Régis Tremblay, demeurant au 103 rue Maisonneuve à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 682 au cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 653,90 mètres carrés, pour un coût total de 14 284,61 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 8 juillet 2019.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à mme Stéphanie Gilbert et m. Régis Tremblay ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire.

**5.7 REMERCIEMENTS MADAME ÉLISABETH HARVEY
RÉSOLUTION NO 11695-07-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont remercie madame Élisabeth Harvey pour le don d'une aquarelle peinte par l'artiste peintre Robert Cauchon, de la Ville de Clermont.

Cette aquarelle sera mise en valeur à la bibliothèque municipale de la Ville de Clermont.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-415-19-11 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS
RÉSOLUTION NO 11696-07-19**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-415-19-11 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUILLET 2019

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le dixième jour du mois de juin 2019 et que le projet de règlement déposé à cette même assemblée n'a subi aucune modification de nature à en changer l'objet conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-415-19-11 « Modifiant le règlement général sur la sécurité publique et sur la protection des personnes et des propriétés », tel qu'inscrit au règlement de la Ville de Clermont et inclus en annexe.

Le règlement a été déposé aux membres du conseil municipal et mis à la disposition du public.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JUIN 2019 RÉSOLUTION NO 11697-07-19

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de juin 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier les déboursés de juin 2019 au montant de 108 674,49 \$ ainsi que le versement des salaires de juin 2019 au montant de 114 425,51 \$. (P3-2019-07-08)

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-06-2019 RÉSOLUTION NO 11698-07-19

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de juin 2019 ;

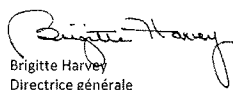
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2019 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 158 982,69 \$. (P3-2019-07-08)

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

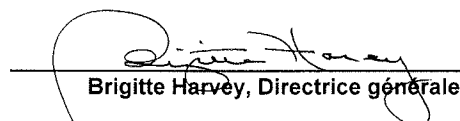
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO 11699-07-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 12.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale


Jean-Pierre Gagnon, Maire


Brigitte Harvey, Directrice générale